



COMMUNE DE CROISY-SUR-EURE

www.croisy-sur-eure.fr



SOMMAIRE :

P4-5 : Budget 2021

P6-7 : Ça s'est passé à Croisy

P8 : Environnement

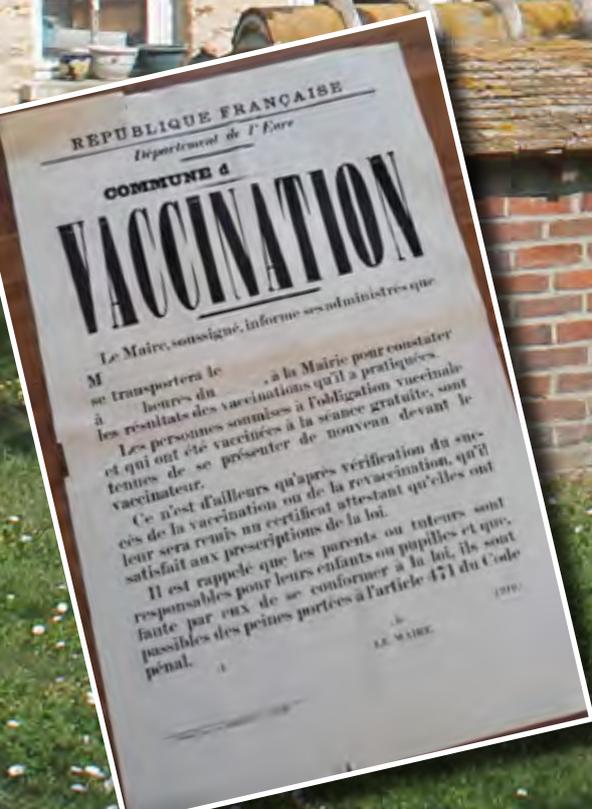
P9-10 : Aménagement du cimetière

P11 : Sécurité routière

P12 : Urbanisme

P13 : Tri sélectif - Carnet de Croisy

P14-15 : Un peu d'histoire



LE MOT DU MAIRE



Chers Croisillonnes et Croisillons,

Le printemps arrive, le déconfinement aussi. J'espère que la période d'hiver ne s'est pas trop mal passée malgré toutes les contraintes que nous avons eues à subir.

Cette lettre n°52 fait suite aux élections municipales de l'an dernier. Cette période a été difficile à gérer mais le conseil s'est mis en place en apprenant à se connaître et à se former au fonctionnement administratif de la commune. Ce n'est pas évident avec le renouvellement de 40% des élus.

Nous nous réunissons tous les premiers lundis du mois pour la tenue d'un conseil municipal permettant de partager les informations, décider les orientations, et voter les délibérations importantes que nous devons appliquer pour permettre de mener nos actions indispensables pour avancer dans la vie collective de la commune.

Les commissions se sont réunies également régulièrement. Les débats ont été fournis et intenses. Nous avons ainsi pu mener les discussions sur les sujets importants de notre vie à Croisy et proposer au conseil les décisions à prendre dans les domaines du scolaire, de l'environnement, des travaux, des finances, de l'urbanisme, de la sécurité et du social...

Les choix des investissements décidés pour cette année 2021 se sont portés sur la réalisation de la fin de la boucle de promenades (C), l'aménagement de fossés et merlons sur le terrain de foot pour éviter l'installation des gens du voyage, l'installation des deux feux pédagogiques route de Ménilles pour limiter la vitesse des véhicules, le changement des ampoules des éclairages publics de la route de Vaux, à des fins d'économie d'énergie, enfin la réalisation de l'enfouissement des réseaux téléphoniques, de l'éclairage public, de l'alimentation EDF et de la fibre, route de Vaux entre la sortie de Croisy et l'intersection du chemin du Home.

Coté urbanisme, les ventes et achats de propriétés ont été importants nécessitant un travail administratif conséquent. Nous aurons à cœur de faire connaissance de ces nouveaux habitants lors de nos prochains rendez-vous festifs et nous serons heureux de les recevoir en mairie pour leur donner tous les renseignements sur notre village et pouvoir recenser leurs coordonnées.

La commission environnement a travaillé pour préparer la campagne des villes et villages fleuris. Un 1er catalogue a été conçu avec Daniel MARTIN pour la taille et l'entretien des Haies et arbustes. Un deuxième a permis d'inventorier les massifs, leurs plans et le choix des plantations (aussi bien des vivaces comme des annuelles). Enfin un dernier fait l'inventaire des suspentes et des jardinières, le lieu de leur pose et, le nombre et type de fleurs qui y seront plantés. Ces outils vont grandement nous être utiles en fin d'année pour définir nos plantations et les commandes à faire à notre horticulteur HAAS du Neubourg. Vous pouvez aujourd'hui voir et contempler les résultats de ce travail. Le jury est passé dans notre commune le 21 juin

Notre participation à la vie de l'Agglo (SNA) a été aussi intensive. Les réunions de mise en place des équipes de directions, les présidents et les vice-présidents, les commissions de travail ont été importantes et réalisées à 80% par visio-conférence. Celles-ci étaient programmées en soirée et duraient souvent jusqu'à 21 h00 voir 22 h00. De nombreux sujets ont été votés dans tous les domaines de compétence de l'agglomération.

Ce fut de même dans le cadre des syndicats de voirie et de la rivière d'Eure.

La fin du confinement va nous permettre de reprendre nos rencontres. Le 17 juin, s'est tenu le repas des anciens au moulin du Béchet, le week-end des 12 et 13 juin se sont organisées les journées de printemps destinées aux travaux d'entretien et de nettoyage du village. Un repas champêtre le dimanche midi a réuni tous les participants. Les élections départementales et régionales se sont tenues les dimanches 20 et 27 juin.

Malgré tous ces changements et ces encombres, je voulais vous souhaiter un bel été, une bonne santé surtout, que nous puissions enfin nous retrouver dans la joie et la tranquillité sans soucis de savoir comment nous comporter. Que l'année 2021 soit moins compliquée et puisse rentrer dans la normalité. Bonnes vacances à tous.

Votre maire,
Jean Michel de Monicault



LA RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2021 ET LEUR MONTANT FONT L'OBJET DES GRAPHIQUES CI DESSOUS :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 324 554,00 €



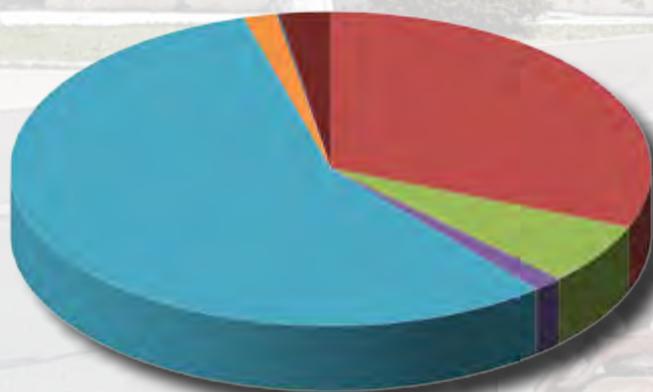
- Charges de personnel, 94 468 €
- Virement à la section invest., 103 446 €
- Autres charges de gestion courante, 53 404 €
- Charges à caractère général, 59 400 €
- Dépenses imprévues, 7 875 €
- Charges financières, 3 600 €
- Opérations d'ordre entre sections, 2 161 € (virement en investissement)
- Charges exceptionnelles, 200 €

Concernant les dépenses de fonctionnement les trois grands chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courantes et les salaires du personnel avec les charges associées. En vert nous trouvons la part de recette de fonctionnement virée en fonctionnement.

Pour ce qui est des charges du personnel (en rouge Bordeaux), nous avons à supporter les accompagnements

des deux personnes en partance, qui ne sont plus en activité à la commune. Nous en avons encore pour un an à supporter les charges qui nous sont indues. L'an prochain nous devrions baisser cette dépense de façon importante. Nous n'aurons plus que Cédric POSNIC et Nathalie PETITJEAN à notre charge. En bleu et en orange la part de dépenses de à caractère général et de gestion courante.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 324 554,00 €



- Impôts et taxes, 183 878 €
- Excédent de fonctionnement, 100 893 €
- Atténuation de charges, 20 600 €
- Dotations et participations, 5 487 €
- Produits des services, 4 900 €
- Produits exceptionnels, 8 396 €

Les recettes de fonctionnement sont pour la moitié constituées par les impôts locaux (en bleu) que les habitants versent à la commune. L'autre part est constituée par les excédents de l'année précédente (en rouge Bordeaux) (près de 100 000 €) qui seront en partie reversés au chapitre des recettes des investissements et permettront le financement des projets que nous aurons choisis. (voir ci après) Concernant les recettes fiscales, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux (taux de Foncier

Bati : 14.30% et taux de Foncier non Bati : 41.29%). On rappelle que les recettes fiscales correspondent au produit des taux par la valeur locative attribuée à chaque propriété par la direction générale des finances du département suite à l'avis de la commission communale des impôts directs qui se réunit une fois l'an. Quant à la taxe d'habitation elle a été supprimée à 80% et elle nous a été reversée à l'euro prêt.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 184 570,00 €

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 184 570,00 €.

Le choix des projets a été fait en fonction des orientations que nous avons définies dans la chartre des élections. Ceux qui ont été retenus correspondent aux points suivants :

• **Sécurité routière** : définir les actions à mettre en place pour limiter la vitesse des véhicules et consolider la sécurité piétonnière. **Investissement dans la pose de feux pédagogiques route de Ménilles :**

Dépenses 13 000€ TTC, recettes de subvention (amendes de police) 6 500 €.

- **Aménagement urbain** : prévoir l'aménagement de la voirie et des espaces publics pour la mobilité des PMR (personnes à mobilité réduite) et pour faciliter l'entretien (cimetière, trottoirs, désherbage, nettoyage), aménagement végétalisé du cimetière avec pavage des allées principales :

Dépenses : 31 975.00€TTC, recettes de subvention (DETR et SNA) 18 790.00€.

La répartition des dépenses se présente comme suit :



- Remboursement de trésorerie, 90 000 €
- Amenagement cimetière, 31 975 €
- Remboursement d'emprunt, 23 000 €
- Travaux SIEGE, 15 082,39 €
- Feux pédagogiques, 13 000 €
- Fin circuit boucle C, 11 512,61 €

Concernant le remboursement des emprunts, deux tranches sont à considérer. La première correspond aux remboursements des emprunts annuels collectés durant les 10 dernières années (23 000 € en bleu), la seconde en rouge bordeaux de 90 000 € correspond au remboursement d'un emprunt de trésorerie permettant de financer le remboursement des investissements dans l'année en cours. On retrouve cette somme au chapitre des recettes d'investissement au titre du versement de la somme de 103 446.00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 184 570,00 €



- Versement fonctionnement, 103 446 €
- Emprunt, 35 000 €
- Subventions, 25 528 €
- Dotation - FCTVA, 14 000 €
- Excédent d'investissement, 4 435 €
- Opération d'ordre (amortissement), 2 261 €

• **Circuits pedestres** : Continuer l'entretien des circuits de promenade et le développement des liaisons entre Croisy, Saint Aquilin, Pacy et Ménilles. Poursuite et fin des travaux d'aménagement des promenades (circuit C) . Pose de clotures et travaux de terrassement pour sécurisation du terrain de loisirs :

Dépenses : 11 512.61 € TTC, recettes de subvention (DETR et SNA) 6 715.69 €.

• **Transition écologique** : développer les actions en faveur de la transition écologique et du respect du développement durable (éco pâturage, économie d'énergie, gestion des déchets..). Travaux réalisés par le Siege : Aménagement des réseaux d'alimentation EDF et d'éclairage public.

Coût pour la commune : 12 166,67 € (subventions déduites)

ÇA S'EST PASSÉ À CROISY





LES FLEURS SONT ARRIVEES !

Le plan de fleurissement

Croisy sur Eure

Le rond point du Messie

Le moulin

Route de Vaux

Le giratoire

La mare du haut Croisy

La mairie

L'Eglise, le cimetière

Le lavoir du château

la voie douce Route de Croisy à Ménilles

Nouveau : les aménagements du fond de vallée boucle C

Nouveau aménagement Le terrain de détente et loisirs

• Boucle C

La boucle C est la partie de la promenade actuellement praticable jusqu'à la frontière de Croisy avec Saint Aquilin. Ce circuit à terme doit permettre de rejoindre le centre de Saint Aquilin par le chemin rural du lavoir. Les pourparlers sont en cours avec la municipalité de Pacysur Eure.

Les travaux qui devraient se terminer à l'automne sont principalement dédiés à la réalisation de clôtures permettant de délimiter les terrains communaux et privés. Dans le lot des travaux prévus également, ont été réalisés les fossés et merlons de terre pour éviter les gens du voyage d'envahir le terrain de foot et des poteaux métalliques ont été posés pour renforcer la barrière. Des plantations sont en cours pour fleurir cette butte afin d'en faire de jolies fosses fleuries interdisant l'installation des gens du voyage.

• Fossé de la boucle C

Ce fossé fait la liaison entre le bras SAGOUT et le bras du BECHET. Il longe la promenade de la boucle C et est normalement rempli d'eau, et sa réhabilitation est à faire pour qu'il retrouve sa fonctionnalité. La restauration du fossé, par le syndicat de la rivière d'Eure, est terminée. La réception des travaux est en cours. De nombreux secteurs de ces travaux ne sont pas correctement réalisés et sont à reprendre par l'entreprise pour dégager les berges des boues, branchages et arbres morts.

• Le bois des longues raies

Ce bois est celui situé au cœur de la boucle C. Il est bordé d'un côté par le chemin des fontaines et de l'autre par le fossé Sagout-Bechet. Les journées de printemps ont permis de commencer à le nettoyer des branches et bois morts, ronciers et broussailles. L'objectif est de dégager les arbres remarquables et d'ouvrir aux promeneurs des clairières de repos afin de pouvoir observer la faune nombreuse y habitant.

PROJET D'INVESTISSEMENT 2021 REDONNER SA PLACE AU VEGETAL ET EMBELLIR NOTRE CIMETIERE AVEC UN ENTRETIEN SANS PESTICIDES !

Le nouveau projet d'investissement de 2021 va porter sur l'aménagement végétalisé du cimetière avec le pavage des allées principales et l'engazonnement des autres allées.

La commune de Croisy-sur Eure souhaite réaménager son cimetière afin de rendre l'entretien du cimetière plus écologique et plus aisé. (Nous souhaitons ne plus utiliser de produit phytosanitaire)

A l'image de nombreux cimetières du département, elle souhaite étendre l'enherbement à l'ensemble des surfaces et également refaire les allées principales en pavage pour les adapter à la circulation des véhicules funéraires, les engins de travaux, et faciliter l'accessibilité aux poussettes et personnes à mobilité réduites (PMR). Ces dernières ont de grandes difficultés compte tenu des allées gravillonnées peu roulantes pour se rendre à l'église ou aller se recueillir sur les tombes de leur famille.

Historique : Le terrain du cimetière appartenait au châtelain. C'est le 22 octobre 1823 que la châtelaine, Madame Marie Jeanne Rémy de Turicque, Comtesse de Gain, cède à la commune l'ensemble du cimetière ainsi qu'une bande de terrains autour de l'église permettant d'intégrer dans le cimetière communal les sépultures des familles de Jean Louis Dubique de Turicque (+ 30.01.1823) et de Jean-Léonor Romain de Gain de Montagnac

(+07.03.1818), propriétaires du château et maires du village. Cette transaction a été signée, en présence de Madame de Turicque, Comtesse de Gain et Monsieur Pierre Chédeville, maire de la commune de Croisy sur Eure.

On retrouve, dans cet acte, les plans manuscrits des échanges.

L'entretien du cimetière est réalisé par les employés communaux. L'entretien courant implique actuellement la tonte des espaces enherbés, l'entretien des massifs de vivaces et l'usage de désherbant sur les allées et les autres espaces en gravier.

Nous souhaitons éviter l'utilisation des ces produits phytosanitaires à l'avenir.

État et types des concessions

Le cimetière comprend majoritairement des concessions en caveau, recouvertes d'un monument en pierre calcaire pour les plus anciennes et en marbre ou en granit pour les plus récentes. Le cimetière compte peu de tombes abimées et a suffisamment d'espace pour s'étendre. Cependant quelques tombes sont assez dégradées et la commune pourrait lancer une procédure de reprise pour état d'abandon et permettre ainsi le renouvellement de certains emplacements du cimetière sur lui-même, celui-ci étant préférable au développement par une extension qui nécessiterait la création de nouvelles



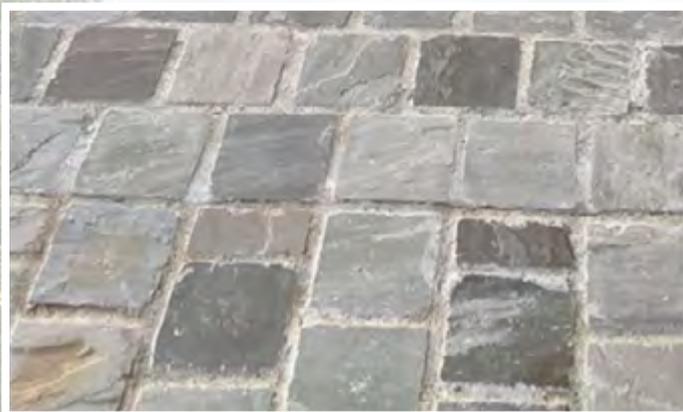
allées. Il est prévu d'engazonner ces concessions abandonnées en attendant de nouveaux concessionnaires.

Le jardin du souvenir, regroupant ici un puit cinéraire central et des cavurnes et colombariums, est particulièrement bien aménagé et planté. Ce lieu est ainsi conçu pour être propice au recueillement.

Revêtement des allées principales

La commune souhaite paver les allées principales du cimetière ; c'est-à-dire l'allée menant de l'entrée à l'église et l'allée conduisant au jardin du souvenir. L'aménagement prévu sera réalisé en pavés non jointoyés, mais engazonnés, sur des allées d'environ 2,50m de large et 1,50m respectivement. Les bordures des allées seront enherbées comme les interstices entre les tombes.

Ce type d'aménagement est tout à fait pertinent dans un cimetière végétalisé, car il lui, donne un aspect plus rustique et champêtre, et permet de conserver une accessibilité maximum pour les véhicules des pompes funèbres. Il permettra également de rendre le cimetière et l'église d'avantage accessible aux PMR, les pavés offrant un meilleur roulement aux fauteuils-roulants que le gravier et étant un bon guide pour les personnes malvoyantes. (voir ci contre)



Enherbement du cimetière

Afin de réaliser l'enherbement des allées secondaires et des espaces libres de concessions, le CAUE27 conseille la mise en place d'un mélange terre-pierre sur les zones à enherber, pour une meilleure résistance au piétinement et un bon drainage des allées.

Une gamme de gazon résistante au piétinement, trouvable chez la plupart des fournisseurs, sera adaptée aux usages du cimetière. Ces gazons sont des semences qui comptent plus de 50% de fétuques (fétuque rouge et/ou fétuque élevée), une graminée adaptée aux terrains caillouteux et rustiques, mélangée à du ray-grass par exemple. Enherber le cimetière implique un grand change-

ment dans son aspect. Concernant l'entretien, il sera possible d'alterner les tontes globales du cimetière avec des tontes de rafraîchissement ciblant uniquement les allées secondaires.

Pavage des allées :

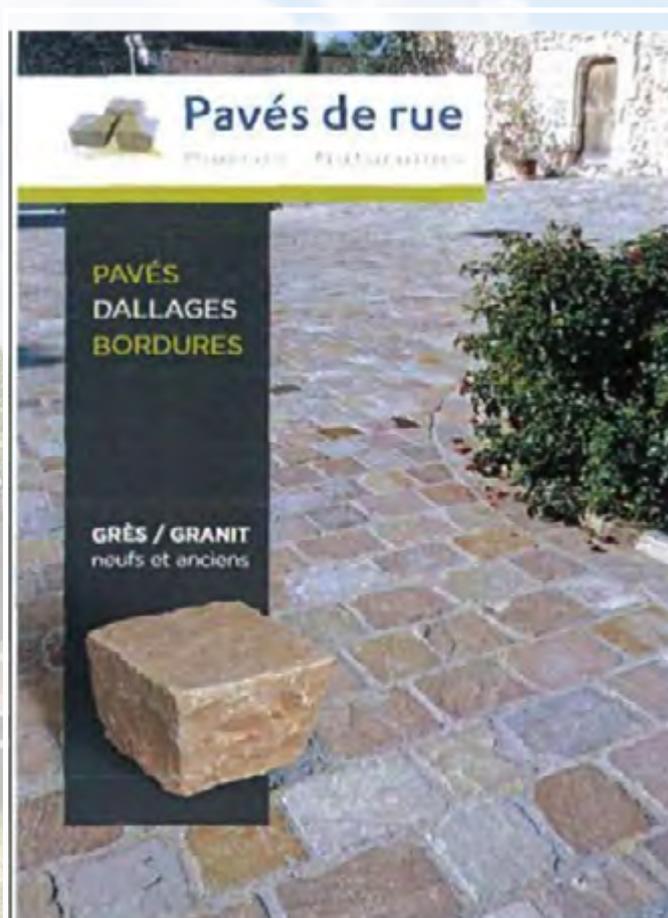
Les entreprises contactées pour estimer les travaux ont été soumises à un cahier des charges respectant nos exigences de pavages (charges lourdes, pavés à faces supérieures planes, aspect ancien) et d'enherbement.

Ces choix ont été largement discutés en commission travaux puis conclus en conseil municipal. Un projet en concurrence était la pose de pavés de Fontainebleau avec des joints cimentés. Néanmoins cette solution n'a finalement pas été retenue car la planéité des pavés ne pouvait respecter les conditions exigées pour le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Nous pouvons apprécier ci-contre le résultat escompté.

Eclairage de l'allée principale :

L'éclairage au sol de l'allée se fera par l'intermédiaire de 15 luminaires LED permettant d'éclairer la surface de l'allée par lumière rasante. Cette illumination sera surtout indispensable quand il y aura des cérémonies programmées le soir (messe du samedi soir et animation musiacle par exemple).



SECURITE ROUTIERE - BILAN ET PERSPECTIVES

C'était l'un des principaux points du programme de la liste candidate lors des dernières élections municipales ; trois équipements pédagogiques destinés à la sécurité routière ont donc été installés en octobre 2020 dans le centre de Croisy :

- Un radar pédagogique, situé en entrée de bourg depuis Ménilles (face à l'impasse du Béchet) signalant aux usagers la limitation de vitesse à 30km/h dans cette section.
 - Un feu pédagogique, situé au niveau de la sente de la passe d'eau, réglé pour passer au rouge si cette vitesse de 30km/h n'est pas respectée.
 - Un second feu pédagogique, installé dans l'autre sens au niveau du chemin des vieilles pâtures, passant au rouge si la vitesse n'est pas respectée sur le tronçon moulin-marie-église (détection sur 150 mètres).
- Après une première période de réglages délicats, les trois équipements fonctionnent maintenant de façon satisfaisante.

L'installation de ces appareils a donné lieu à nombre de discussions et débats, parfois passionnés ; sur le montant de la dépense, sur le choix et l'emplacement des équipements, sur l'esthétisme, etc... Quelques éléments de réponse ci-dessous :

- L'éclairage public se coupant automatiquement à 23h, aucun réseau électrique n'était disponible pour faire fonctionner les équipements sur secteur 24h sur 24, raison pour laquelle le choix du solaire à été fait, en plus de l'aspect écologique / économie d'énergie.
- Les feux de circulation devant être placés en priorité pour

Ces trois équipements viennent s'ajouter à la longue liste des dispositifs déjà en place pour réguler la vitesse au sein de la commune (dos d'ânes, haricots et écluses, stop au Haut Croisy, etc...). Cependant il est toujours possible d'en faire plus ; ainsi trois projets sont à actuellement à l'étude :

- Un mécanisme de ralentissement (probablement une chicane) au niveau de l'auberge pour réguler la vitesse d'entrée depuis Saint-Aquilin (la pose d'un radar pédagogique étant exclue à cet endroit, faute de lumière suffisante pour alimenter l'équipement).

- Un mécanisme supplémentaire (qui reste à définir, mais un radar pédagogique pourrait convenir) d'incitation à ralentir au niveau de l'entrée côté route de Vaux

- A plus long terme, l'aménagement piétons (trottoirs) de la route de Vaux (au-delà du chemin des Marettes) qui impliquerait la mise en place d'une circulation alternée, et de fait un ralentissement global de la vitesse à cet endroit.

sécuriser des carrefours existants, les choix des emplacements étaient pratiquement imposés ; un passage piéton à d'ailleurs été tracé au niveau de la sente de la passe d'eau à cette occasion.

- Le coût total de ces équipements était de 13.000€ HT pose comprise, dont 6.493€ de subvention (du département, dite des « amendes de police »), soit 6.500€ à la charge de la commune, une dépense qui a semblé acceptable pour le conseil municipal, au regard du gain en matière de sécurité. Ces équipements modernes proposent de nombreuses statistiques, mais un seul chiffre résume bien tout l'intérêt de cette mise en place :
- En entrée de bourg côté Ménilles, les véhicules sont détectés en moyenne à 57km/h par le radar pédagogique ! 91% des usagers sont en excès de vitesse à cet endroit.
- Cette même vitesse tombe à 34 km/h au niveau de la détection du feu de la sente de la passe d'eau... L'objectif est donc atteint, une très grande partie des usagers respecte les consignes données par les équipements, avec une diminution sensible de la vitesse constatée.

Malgré tous ces efforts, les mesures des appareils confirment qu'il existe toujours une fraction (9%) d'automobilistes irrespectueux des règles en vigueur, dont certains très au-dessus de la limite. Ainsi, plusieurs véhicules ont été mesurés avec une vitesse supérieure à... 100 km/h ! (le record étant à 110 km/h devant la mairie...). Les heures de passage des chauffards concernés étant également connues (matin), une action va être entreprise avec la gendarmerie de Pacy sur Eure afin de mettre en place une surveillance et tenter de verbaliser les chauffards concernés.

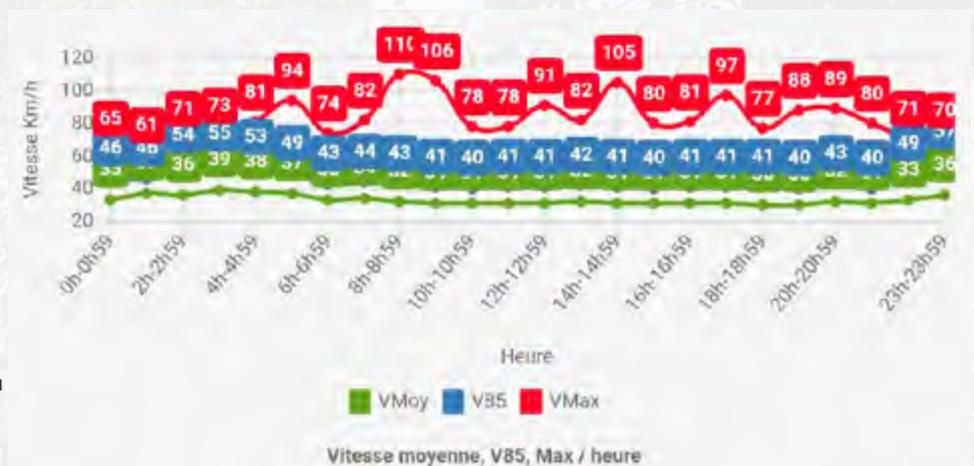


Illustration : vitesse moyenne et maximum en fonction des heures de la journée -feu du cimetière



LES INONDATIONS et le PPRI

De tous temps, Croisy le «bas» a été sujet aux inondations. Chaque année sont cités les problèmes liés à l'eau et aux inondations. Les cahiers de doléances de 1789 nous apprennent que les habitants de Croisy se plaignaient beaucoup des inondations. Pour témoigner de ce problème, ont été envoyés, comme députés aux Etats Généraux à Paris, deux habitants de Croisy dont un Sieur Chédeville qui devait être un aïeul du maire de Croisy ou du premier adjoint entre 1816 et 1848.

En 1735, le 14 janvier, l'église de Vaux était inondée !

A cette époque, lors des crues, Croisy se divisait en trois zones séparées par les passages d'eau. Jusqu'au 19ème siècle, il n'y avait pas de pont et les passages se faisaient par trois gués :

- un au niveau du moulin sur le bras du moulin Sagout, à l'endroit du lavoir actuel,
- un autre, au niveau du bras du Béchet à l'endroit du lavoir au pied du pont,
- le troisième, permettant de passer l'Eure pour rejoindre Ménilles.

Le passage des eaux débordant du lit de l'Eure rendait les accès difficiles en cas d'inondation. Trois passerelles permettant d'atteindre Ménilles à pieds secs existeront jusqu'en 1966 date de réfection de la route de Ménilles avec sa surélévation à une cote hors d'eau. Jusqu'à cette date, il n'était pas question d'aller en voiture de Croisy à Ménilles lors de crues importantes et la barque était souvent le seul moyen de passage. Les véhicules étaient contraints de passer par Saint Aquilin et Pacy sur Eure. Les exemples historiques d'inondations dévastatrices sont légion comme celles de 1841 et 1881 pour la vallée d'Eure. En 1863, le passage de l'Eure se faisait obligatoirement à gué ou par le bac, au niveau du moulin de Cléli de Ménilles (rue de Maubuisson). Cette même année le premier pont fut créé entre Croisy et Ménilles.

En examinant les cartes des inondations des deux dernières grandes crues, on s'aperçoit que la réfection de la route de Ménilles entraîne, cependant, la retenue de l'eau et que le passage d'eau réalisé artificiellement pour doubler le Béchet par l'étang et l'exutoire en aval, sature, malgré l'efficacité dont ils font preuve.

En 1881, l'ensemble des chemins doit être refait suite aux inondations et une subvention exceptionnelle est versée par la Préfecture. En 1888, le pont entre Ménilles et Croisy construit en 1863 et dégradé par les crues, subit une réfection complète, deux tiers des frais pour Ménilles et un tiers pour Croisy. En 1897, des crues importantes imposent l'installation de passerelles fixes pour communiquer avec Ménilles et Pacy. En 1961, les inondations provoquent des désastres dans la commune et sont déclarées « sinistre de l'Eure » En 1966, le conseil déplore encore l'importance des crues qui firent de nombreux dégâts.

En janvier 1995, les inondations furent exceptionnelles et prirent des tournures dramatiques, les habitants n'étant plus habitués aux crues et montées des eaux. Une cellule de crise fut créée et grâce aux pompiers et à l'entraide villageoise, les dégâts furent limités. Cette inondation fait référence après celle de 1966 et le dossier complet regroupant cartes, photos, déclarations, a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal consignée dans les archives de la mairie.

Le passage à l'an 2000 nous valut également notre part d'événements durant la tempête des derniers jours de l'année 1999 et les inondations du début de l'année.

Mais cette tempête apaisée, une autre calamité nous est arrivée. Les rivières, gonflées d'eau par les pluies incessantes de cette première semaine de l'an 2000, se sont mises à déborder. La crue qui nous arrivait, était de l'importance de celle de 1995.

Le débordement de l'Eure en premier, puis celui du bras du moulin Sagout remplissent en un jour la vallée. Le fossé du Cornouiller, pourtant curé en décembre, déborda et l'eau envahit le village,

Tempête, inondation, conséquence sur la privation de confort, nous avons tous, avec humilité, compris que la nature pouvait reprendre ses droits. L'homme, malgré toute la connaissance importante qu'il ait acquise, les inventions de technologies très sophistiquées, n'est finalement pas à l'abri de catastrophes comme celles que nous avons vécues. La prévision et la maîtrise des phénomènes terrestres et de leurs conséquences ne sont pas une chose acquise et nous nous devons de retenir une certaine sagesse pour revenir à la juste réalité des choses. Un Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) de l'Eure moyenne (Croisy sur Eure) a été prescrit par arrêté préfectoral du 1er août 2001. Il prend en compte les risques par débordement de la rivière d'Eure et par remontée de la nappe phréatique.

L'urbanisme sur les quatre zones définies (verte, rouge, bleue et jaune) est réglementé, de totalement interdit à autoriser selon différents niveaux à respecter.



Inondation 1995 : hauteur 0.8 m
au coin de la sente de la passe d'eau

LE TRI SELECTIF OU COMMENT RENDRE NOS DECHETS ATTRACTIFS !

DANS LE BAC JAUNE :

- Les bouteilles en plastiques vides (eaux, laits, sodas, vinaigre d'alcool...)
- Les bidons et flacons en plastiques vides (ketchup, miel, lessives liquides, gels douches...)
- Les boites métalliques vides (conserves, cannettes de sodas, bouteilles de sirops...)
- Les briques alimentaires vides (briques de laits, de jus de fruits, de soupes...)
- Les journaux, magazines, cartonnettes (boites de riz, pâtes, thés...)



LES INTERDITS DU BAC JAUNE :

Les sacs et films en plastiques, les barquettes en plastiques, les pots en plastiques de crème fraîche, de yaourt. Le polystyrène.

DANS UNE BULLE A VERRE :

Les bouteilles en verre (vins, jus de fruits, soupes, bières...), les pots et bocaux en verre (confiture, miel, légumes...).

LES INTERDITS DE LA BULLE A VERRE :

La porcelaine, les pots en terre, la vaisselle, les ampoules.



AU COMPOSTEUR :

Tontes de pelouse, épluchures, déchets végétaux, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé.



DANS LE BAC VERT :

- Les déchets ménagers non recyclables
- Déchets souillés
- Barquettes en plastiques
- Films plastiques
- Pots de yaourts, de crème fraîche

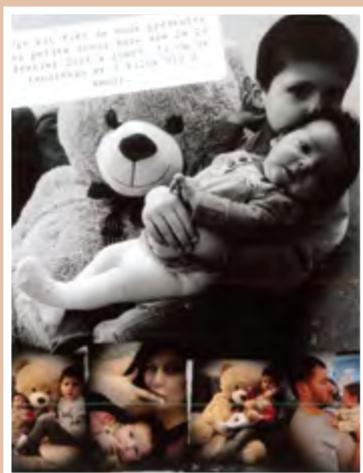


**Nous espérons que ce descriptif n'a pas eu un effet sédatif.
Soyez attentifs, le tri sélectif peut se révéler instructif.**

Si vous êtes dubitatifs, en voici le coût estimatif :

- Le recyclage Bac Jaune = 14€ la tonne
- Le Verre dans la Bulle à Verre = 14€ la tonne
- Les Ordures Ménagères = 113€ la tonne

CARNET DE CROISY



Naissance de :
Rose Henry
Le 28 février 2021

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !

Vous êtes nombreux à vous être installés dans la commune, nouveaux propriétaires et nouveaux locataires.

Nous serons heureux de vous recevoir à la mairie afin de faire votre connaissance et vous donner toutes les informations concernant notre village de Croisy sur Eure.



NOTRE EGLISE SAINT GERMAIN...



Cette peinture de Francis Thellier met en valeur l'église et le charme du canal qui longe le petit cimetière de notre commune.

Nos pensées se concentrent alors sur l'histoire de ce bâtiment mystique avec tous ceux qui l'ont construit, puis fréquenté depuis leur naissance jusqu'à leur décès, et où ils reposent maintenant en paix dans notre cimetière.

L'Eglise prend part aux joies et aux peines partagées à travers le temps et les âges. Ce patrimoine conserve toute l'histoire et les histoires du village et de ses villageois. C'est un lieu de rencontres et sa construction n'est pas neutre. Nos ancêtres l'ont vénérée, entretenue et conservée. Nous-mêmes continuons à la préserver. C'est un signe de reconnaissance pour garder un témoignage du passé et de la foi en Dieu qui nous a été transmise.

L'église actuelle est dédiée à Saint Germain sous le patronage de l'abbé de St Taurin d'Evreux.

A l'origine, l'église devait peut-être faire partie intégrante du château qui possédait une chapelle dédiée à Saint Mamers.

L'ensemble de l'édifice actuel est attribué au milieu du 17^{ème} siècle. Le chœur à abside à trois pans serait de la fin de ce même siècle. Néanmoins, les registres de la mairie indiquent l'existence d'une église (la cure) beaucoup plus ancienne qui aurait servi à la construction actuelle (voir les vestiges de construction d'une tour accolée sur le pignon oriental. Le clocher en charpente, qui avait été prévu primitivement sur la deuxième travée de la nef construite quelques années après son achèvement, a finalement été construit au-dessus du chœur.

Le pignon occidental est percé d'une grande baie en plein cintre à deux meneaux et remplage Renaissance. Les vitraux ont conservé leurs verrières polychromes du 16^{ème} siècle. Celles du chœur datent en partie de 1613, et celles de la nef de 1607 et 1609 ; Ils illustrent les scènes de la vie des saints. On y trouve St Jean Baptiste, St Maurice, St Germain, Sainte Barbe, Saint Georges terrassant le dragon, l'ensevelissement du Christ et la descente de croix. Un vitrail plus récent représente Jeanne d'Arc. Il est daté du 10 avril 1910, soit 5 ans après sa canonisation.

Le mobilier intérieur est riche, et se compose d'une statuaire intéressante. Celle-ci dévoile un certain nombre de personnages comme une sainte femme, un Saint Cosme ou St Damien, un Saint Sébastien transpercé des flèches lors de son supplice, un Saint Paul au-dessus de la chaire, un Saint Joseph à l'enfant dans le cœur. Parmi les sculptures, notre coup de cœur va à la naïve et élégante « vierge à l'enfant » en pierre du 15^{ème} siècle.

Le tableau au-dessus de l'autel dans le cœur représente Saint Germain l'Auxerrois, patron de l'église, bénissant Sainte Geneviève.

Il faut aussi remarquer le mobilier et le banc sculpté à deux rangs situés à droite. Ils ont été financés par Monsieur Allais propriétaire du château de Croisy en 1860. Ce banc seigneurial en bois sculpté a été réalisé avec les éléments d'un coffre du 15^{ème}. Il faut aussi remarquer une étonnante peinture murale qui n'a pas manqué de nous interpeller. Cette dernière a été découverte, dans les années 2005. Autour d'une représentation partiellement effacée d'une piété (descente du Christ de la Croix), des quatrains, en belle écriture gothique, invitent le chrétien à faire preuve d'humilité face à la mort. Il faut rappeler que cette fresque date de la moitié du 16^{ème} et a été réalisée du temps de Pierre et



Guy d'Harcourt. Cette période de l'histoire a été frappée par une grave épidémie de peste. Le texte de cette prière est dédié à la demande de miséricorde et de repentir des paroissiens. France Poulain, l'Architecte des Bâtiments de France, a établi un rapprochement entre la scène centrale de ce Memento Mori et une peinture du XV^{ème} siècle réalisée en l'église de Ville-neuve-les-Avignon.

Le chœur est séparé de la nef par un arc triomphal aménagé en 1880. A l'initiative des châtelains, deux belles restaurations de tableaux effacent les ravages du temps en 1937 et en 1967.

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal s'est investi à la restauration de l'église. C'est en particulier depuis 20 ans que la municipalité a entrepris une série de restauration importante et indispensable ; ce fut chronologiquement :

- La sacristie qui était en piteux état.
- Le beffroi de la cloche qui avait pris un jeu important avec la charpente du clocher, lors de la sécheresse de 2004.
- La cloche du début du 18^{ème} qui a dû être démontée pour l'envoyer chez le fondeur Bodet pour la rebraser dans la zone du battement
- La voute de la nef et du chœur qui a complètement été remanié.
- Les vitraux qui ont été entièrement restaurés sous l'impulsion de la DRAC.
- Le sol du chœur qui a été rénové à l'ancienne.
- Enfin les peintures murales découvertes en 2005 qui ont été dégagées de leur badigeonnage à la chaux et recolorées par des spécialistes.

Le nouveau projet de 2021 va porter sur l'aménagement du cimetière avec le pavage des allées principales et l'engazonnement des autres allées.

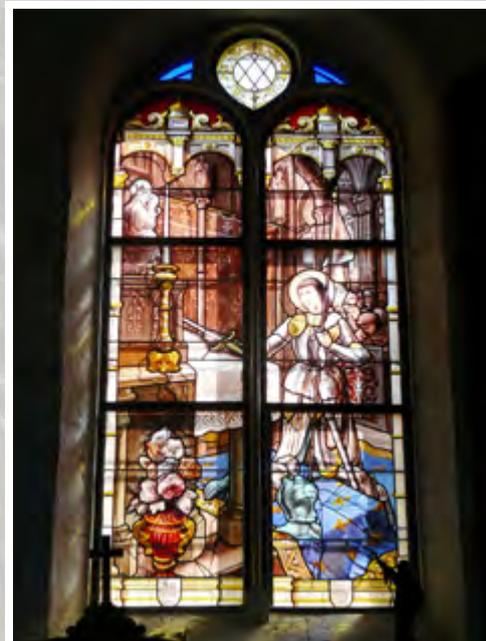
Le cimetière est entouré d'un muret classé à l'inventaire des monuments historiques depuis le 12 octobre 1934 comme d'ailleurs l'ensemble du site. Le muret est visible sur le cadastre de 1700. La carte postale de 1950 le met en valeur et permet de retrouver une perspective, altérée par la zone bitumée de stationnement.

Au centre du cimetière, une croix de fer forgé (croix réalisée et posée le 6 mai 1965) sur une colonne construite d'après le style du milieu du 19^{ème} siècle (date inscrite 1876) ; la croix fixée dessus a été offerte par Edouard de Monicault en signe de reconnaissance de son élection de maire. L'existence d'une croix était déjà visible sur le plan de cadastre de 1700

Elle était souvent le lieu de la fosse commune où sont enterrés les pauvres et les gens de passage sans sépulture comme en témoignent certaines indications dans les registres

Une charrette ancien corbillard du petit château de la Rochefoucauld à Ménilles, débordant de fleurs donne le ton : à la belle saison, des lieux publics au plancher des lavoirs, tout explose de fleurs et de couleurs. La commune n'est pas pour rien labellisée «Trois fleurs ».

L'église est ouverte tous les week-end. N'hésitez à venir la visiter !



DERNIÈRE MINUTE !

